

JEU MEMORY

DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

OBJECTIF : Discuter des droits de manière ludique. Une fiche d'accompagnement vous permettra de vous appuyer sur de la documentation.

RÈGLES DU JEU : Disposez toutes les cartes faces cachées sur une table (ou tout autre support vous permettant d'être confortablement installés). Un premier joueur retourne deux cartes. Si c'est la même image qui apparaît sur les deux cartes, le joueur remporte les cartes et c'est l'occasion d'expliquer l'image représentée. Si les deux cartes ne sont pas identiques, le joueur les replace sur la table face cachée à l'endroit où il les a prises et c'est au joueur suivant de prendre la relève. Les joueurs avec une bonne mémoire se souviendront de l'emplacement des cartes et le gagnant sera celui avec le plus de cartes.

FABRIQUER LE JEU : imprimer les cartes sur des feuilles simples ou cartonnées

LE DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

DANS LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ([LIEN](#))

L'enfant a le droit d'exprimer ses vues, d'obtenir des informations et de faire connaître des idées et des informations, sans considération de frontières.

L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :

- A - au respect des droits ou de la réputation d'autrui ; ou
- B - à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.



JEU MEMORY

DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

LA LIBERTÉ :

définition : larousse.fr ou CNRTL.fr

références :

- *La liberté guidant le peuple*, tableau d'Eugène Delacroix (1830)
- *Liberté*, poème de Paul Eluard

DESSIN/CARICATURE :

EXPRESSION :

définition : «s'exprimer » larousse.fr

Le droit à l'expression : [article 13 de la convention internationale des droits de l'enfant](#)

[Liberté d'expression : lumni.fr](#)

PARTICIPATION :

Le droit à la participation : c'est l'un des droits fondamentaux définis par la CIDE ([fiche thématique Unicef France](#))

RÉSEAUX SOCIAUX : [Décod'actu : Réseaux sociaux, tous accros ?](#)

EDUCATION :

Le droit à l'éducation: Chaque enfant a droit à l'éducation et à des possibilités d'apprentissage de qualité (**article 28**). Pourtant, 262 millions d'enfants et d'adolescents en âge d'aller à l'école primaire ou au collège ne sont pas scolarisés (ils étaient 364 millions en 1989). Avec nos partenaires, nous mettons en place des systèmes éducatifs susceptibles d'offrir des possibilités d'apprentissage à tous les enfants, pour que chacun dispose des connaissances et des compétences nécessaires pour s'épanouir à l'âge adulte.

DÉMOCRATIE :

définition : Système politique, forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple. Système de rapports établis à l'intérieur d'une institution, d'un groupe, etc., où il est tenu compte, aux divers niveaux hiérarchiques, des avis de ceux qui ont à exécuter les tâches commandées. (CNRTL.fr)

INFORMATION :

Le droit à l'information : Les enfants ont le droit de recevoir de l'information sur Internet, à la radio, à la télévision, dans les journaux, les livres et d'autres sources. Les adultes doivent faire attention à ce que ces informations ne soient pas dangereuses pour les enfants. Les gouvernements doivent encourager les médias à partager des informations provenant de différentes sources, dans des langues que tous les enfants peuvent comprendre.

fake news : info ou intox lumni.fr

[dossier pédagogique amnesty internationale](#)

LAÏCITÉ : [Qu'est-ce-que la laïcité ? \(GOUVERNEMENT.FR\)](#)

[Les clés de la République \(Lumni\)](#)

ÉGALITÉ :

LES DROITS DE L'ENFANT :

[les fiches thématiques de l'unicef](#)

[Les kits periscolaires unicef avec ifac](#)

[la convention internationale des droits de l'enfant](#)

N'HÉSITEZ PAS À VOUS APPUYER SUR LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ([LIEN](#)) ET SUR LE SITE DE L'UNICEF FRANCE : WWW.UNICEF.FR